

08-05-2017

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 8 MAI 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy
Maryse Gouger

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

194-2017

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 4, 10 et 18 avril 2017;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2017 (art. 176.4);
6. Renouvellement d'adhésion au Réseau d'information municipale RiM (600 \$ avant taxes);

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. Embauche de pompiers à temps partiel (MM. Alexandre Vachon et Steven Kay);

VOIRIE

8. Facturation à la Municipalité de Sainte-Élisabeth pour le déneigement et le sablage des chemins (5 147,72 \$);
9. Demande de subvention au MTMDET – Amélioration du réseau routier municipal;
10. Embauche d'une étudiante pour le Service des travaux publics (M^{me} Émilie Di Battista);
11. Travaux de bordures, pavage et éclairage sur la rue Plouffe et une section de la rue Bissonnette
- Contrôle qualitatif : mandat à NCL Envirotek (8 210 \$ avant taxes);
12. Fermeture d'un ancien chemin et cession des terrains;

HYGIÈNE DU MILIEU

13. Adoption du Règl. n° 351-2017 - Emprunt pour la construction d'une rue et d'une conduite d'aqueduc sur une rue projetée (secteur Ligne-Frédéric) et l'installation de chambres de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc (410 226 \$);
14. Nouvelle rue – Évaluation environnementale – Mandat à NCL Envirotek inc. (9 300 \$ avant taxes);
15. Nouvelle rue – Installation de chambres de réduction de pression – Mandat à GéniCité (6 900 \$ avant taxes);

URBANISME

16. Embauche d'une étudiante pour faire les inspections (M^{me} Karelle L'Heureux);
17. Adoption du 2^e projet de Règl. n° 345-2017 modifiant le Règlement de zonage n° 574-96 concernant des usages potentiellement polluants situés dans les aires bactériologique et virologique des sources d'approvisionnement en eau potable de la municipalité;
18. Adoption du Règl. n° 347-2017 visant à modifier des dispositions relatives aux dômes dans le Règlement de construction n° 245-2011;
19. Avis de motion - Règl. n° 348-2017 visant à ajouter les usages « postes d'essence, lave-autos et stations-service » à la zone Co1-2 du Règl. de zonage Paroisse 574-96;
20. Adoption du 2^e projet de règl. n° 348-2017 visant à ajouter les usages « postes d'essence, lave-autos et stations-service » à la zone Co1-2 du Règl. de zonage Paroisse 574-96;
21. Dérogation mineure n° 2017-003 : 135, rue Athéna (lot 5 657 836) :
 - Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire existant (garage résidentiel détaché) à 102,00 m²;
22. Dérogation mineure n° 2017-004 : terrain à l'angle des rues Michel et Reine-Lafortune (lots 5359847, 5359848 et 5359851) :
 - Autoriser l'implantation de deux bâtiments principaux érigés à 8,00 mètres de la ligne avant;
23. Dérogation mineure n° 2017-005 : 3080-3100, rue Henri-L.-Chevrette (lot 5 359 004) :
 - Autoriser l'installation d'un module d'enseigne d'un commerce localisé sur le lot voisin, sur un poteau communautaire existant;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 194-2017

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

24. Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour estival;
25. Plan de communication – Allocation d'un budget pour : graphisme, journal municipal, logo, site Web...;
26. Parc de planche à roulettes - Résultat d'ouverture des soumissions n° LO-EQ01.11-2017;
27. Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière (150 \$);
28. Demande de subvention au CISSSL – Programme Resplendis Santé pour le casse-croûte Haloa;
29. Centre d'alphabétisation populaire Matawinie Est – Demande d'aide financière (500 \$);
30. Corps de Cadets, 2973 Arras – Demande de commandite (100 \$);
31. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

195-2017

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 4, 10 et 18 avril 2017 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

196-2017

Dépenses

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 510 242,91 \$ (chèques n^{os} 26 143 à 26 283) et les salaires de 113 070,87 \$ du mois d'avril 2017 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 5

**Dépôt de l'état des revenus
et des dépenses au 30-04-17**

Le maire fait part du dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2017 à la table du conseil.

197-2017

**Réseau d'info. municipale
- Adhésion 2017**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité au Réseau d'information municipale (RiM), en autorisant une dépense de 600 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

198-2017

Sécurité publique

- Embauche de pompiers

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité publique doit procéder à l'embauche de deux pompiers afin de remplacer ceux qui ont quitté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes comme pompiers, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels :

NOM	DATE D'EMBAUCHE
Alexandre Vachon	9 mai 2017
Steven Kay	9 mai 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

199-2017

Facturation Sainte-Élisabeth

- Déneigement / sablage

CONSIDÉRANT l'entente entre les Municipalités de Saint-Félix-de-Valois et Sainte-Élisabeth concernant l'entretien d'hiver d'une partie du rang Frédéric;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement et l'entretien du rang Frédéric ont été effectués pour la période hivernale 2016-2017 aux frais de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de facturer à la Municipalité de Sainte-Élisabeth la somme de 5 147,72 \$ relative au déneigement et au sablage d'une partie du rang Frédéric sur 0,8854 km, incluant 12 % de frais d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**200-2017**

Demande d'aide financière

- Réseau routier 2017

Madame la conseillère Audrey Boisjoly déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison du fait qu'elle travaille pour le député de Berthier. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de demander une aide financière au député de Berthier, M. André Villeneuve, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017 (subvention du MTMDET), pour les travaux énumérés ci-après :

- Pavage d'une partie des chemins suivants : rang Saint-Martin, rang Frédéric, rue Lionel et avenue Cézanne;
- Rechargement en pierres de la route du Raccordement-Saint-Pierre;
- Entretien du fossé du 2^e rang de Castle Hill;
- Remplacement d'un ponceau dans le rang Saint-Pierre et pavage;
- Ajout de panneaux de signalisation pour la circulation des véhicules tout-terrain sur nos rangs et nos rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

201-2017

Travaux publics

- Embauche d'une étudiante

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'embaucher M^{me} Émilie Di Battista à titre d'employée étudiante, à compter du 23 mai 2017, afin qu'elle effectue divers travaux extérieurs pour le Service des travaux publics. Sa rémunération est établie à 15 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

202-2017

Travaux de pavage, bordures et éclairage pour la rue Plouffe et une section de la rue Bissonnette

- Contrôle qualitatif

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de mandater la firme NCL Envirotek inc. pour effectuer le contrôle qualitatif du chantier dans le cadre des travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Plouffe et une section de la rue Bissonnette, selon des honoraires professionnels de 8 210,00 \$ avant taxes (numéro de dossier : TP-IN07.21-2017).

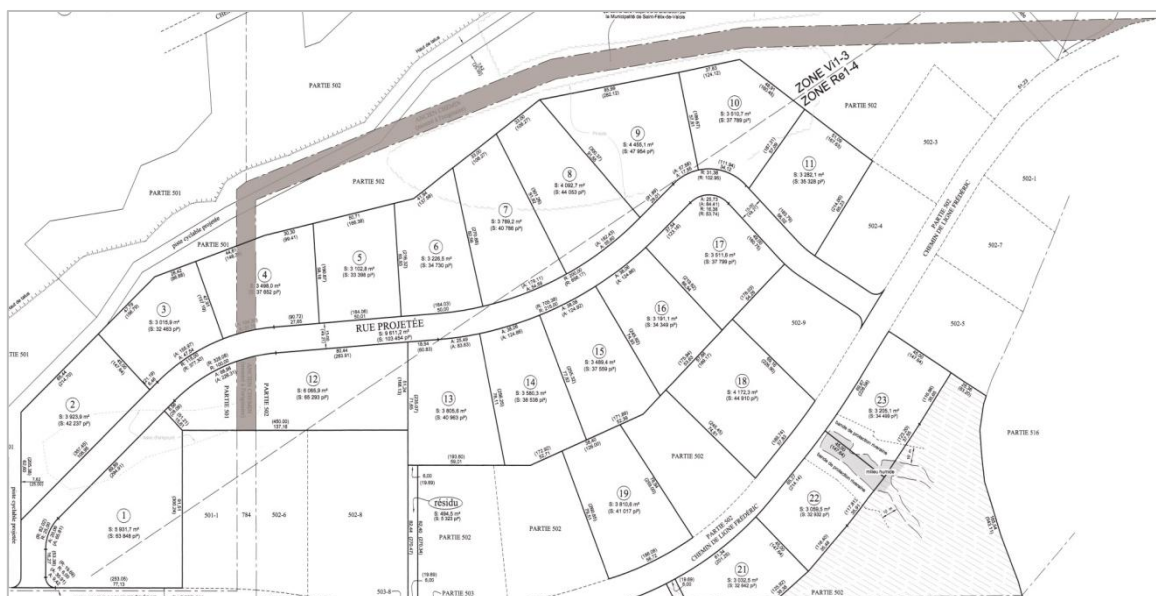
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

203-2017

Fermeture et cession d'un ancien chemin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un ancien chemin montré à l'originnaire, représenté sur l'image ci-dessous :



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite céder ce chemin aux propriétaires riverains;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 203-2017

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que :

1. le conseil municipal ferme cet ancien chemin;
2. le conseil municipal autorise le maire et le secrétaire-trésorier à rétrocéder, aux frais des propriétaires riverains qui le désirent et à titre gratuit, l'emprise du chemin aboli démontré par la partie grisée;
3. le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document requis à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

204-2017

Adoption du
Règl. n° 351-2017
- Emprunt sur
construction rue projetée,
conduite aqueduc et
chambres réduction pression

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le Règlement n° 351-2017 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 410 226 \$ pour la construction d'une rue projetée (secteur du chemin de la Ligne-Frédéric), incluant une conduite d'aqueduc et l'installation de chambres de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

205-2017

Nouvelle rue
- Mandat NCL Envirotek
- Évaluation environnementale

CONSIDÉRANT la résolution n° 204-2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de mandater la firme NCL Envirotek inc. pour effectuer une évaluation environnementale de site, phase I, et une reconnaissance des sols pour installation septique, selon des honoraires professionnels de 9 300,00 \$ avant taxes (numéro de dossier : TP-IN11.31-2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

206-2017

Nouvelle rue
- Installation de chambres
de réduction de pression
- Mandat GéniCité inc.

CONSIDÉRANT la résolution n° 204-2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater la firme GéniCité inc. à réaliser les activités suivantes dans le but de rehausser la pression du réseau d'aqueduc du secteur du chemin de la Ligne-Frédéric en installant deux nouvelles chambres de réduction de pression, selon des honoraires de 6 900 \$ avant taxes ventilés ci-dessous et inscrits dans l'offre de service datée du 27 mars 2017 (P16-1100-00) (n° de dossier : TP-IN11.02-2017) :

- Documents d'appels d'offres (et plans finaux) : 4 100 \$;
- Surveillance bureau : 1 200 \$;
- Surveillance chantier (20 heures) : 1 600 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

207-2017

Service d'urbanisme
- Embauche d'une étudiante

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'embaucher M^{me} Karelle L'Heureux à titre d'employée étudiante, à compter du 9 mai 2017, afin qu'elle effectue des inspections pour le Service d'urbanisme pendant la période estivale. Sa rémunération est établie à 16 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

208-2017

Adoption du 2^e projet de
règlement n° 345-2017
- Usages polluants dans les
aires bactériologique virologique
sources eau potable

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet de règlement numéro 345-2017 modifiant le Règlement de zonage n° 574-96 concernant des usages potentiellement polluants situés dans les aires bactériologique et virologique des sources d'approvisionnement en eau potable de la municipalité, avec modifications;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 208-2017

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que le second projet de règlement numéro 345-2017 soit adopté avec les modifications proposées.

- *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 345-2017.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

209-2017

Adoption du
Règlement n° 347-2017
- Modifier dispositions
relatives aux dômes dans le
Règl. de construction 245-2011

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le Règlement numéro 347-2017 visant à modifier des dispositions relatives aux dômes dans le Règlement de construction n° 245-2011 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

210-2017

Avis de motion :
règlement n° 348-2017
- Ajout usages « postes d'essence,
lave-autos et stations-service »
à la zone Co1-2

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à ajouter les usages « postes d'essence, lave-autos et stations-service » à la zone Co1-2 du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96.

211-2017

Adoption du 2^e projet de
règlement n° 348-2017
- Ajout usages « postes d'essence,
lave-autos et stations-service »
à la zone Co1-2

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet de règlement numéro 348-2017 visant à ajouter les usages « postes d'essence, lave-autos et stations-service » à la zone Co1-2 du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96, sans modification;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le second projet de règlement numéro 348-2017 soit adopté.

- *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 348-2017.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

212-2017

Dérogation mineure
n° 2017-003 :
135, rue Athéna

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 657 836 afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire existant à 102,00 m²;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 016-CCU-2017) et d'autoriser l'agrandissement du bâtiment accessoire (garage existant détaché) à 102,00 m² de superficie totale, selon le croquis d'implantation réalisé le 13 février 2017 par M. Richard Rainville, propriétaire du 135, rue Athéna à Saint-Félix-de-Valois. Ce croquis est déposé au dossier matricule n° 0716-10-1540.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

213-2017

Dérogation mineure
n° 2017-004 :
lots 5 359 847, 5 359 848
et 5 359 851, rue Michel /
rue Reine-Lafortune

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée sur les lots 5 359 847, 5 359 848 et 5 359 851 afin d'autoriser l'implantation de deux bâtiments principaux (projet intégré d'habitations) à l'intérieur de la marge avant du lot 5 359 851;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation projetée est à 8 mètres de la ligne avant du lot 5 359 851;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 017-CCU-2017) et d'autoriser l'implantation des deux bâtiments principaux (projet intégré d'habitations) à 8,00 mètres de la ligne avant du lot (rue Michel), telle que montrée sur le plan projet d'implantation réalisé le 12 avril 2017 par M. Éric Landry, arpenteur-géomètre, dossier E-2849, minute 5289. Ce plan est déposé aux dossiers n°s 0913-19-9406, 0913-38-2087 et 0913-27-6358.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

214-2017

Dérogation mineure
n° 2017-005 :
3080-3100, rue Henri-L.-Chevrette

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 359 004 afin d'autoriser l'installation d'un module d'enseigne d'un commerce localisé sur le lot voisin (5 359 003) sur un poteau communautaire existant (regroupant plusieurs modules d'enseigne);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 018-CCU-2017) et d'autoriser l'installation d'un module d'enseigne d'un commerce localisé sur le lot 5 359 003 sur un poteau communautaire existant (regroupant plusieurs modules d'enseigne) sur le lot voisin (5 359 004), selon le plan réalisé le 2 février 2017 par l'entreprise Les Enseignes Barbo, commande n° JE 21594. Ce plan est déposé au dossier matricule n° 0914-31-9725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

215-2017

Communications,
loisirs et culture
- Camp de jour 2017
- Équipe d'animation

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées permettant de retenir certaines candidatures pour former l'équipe d'animation du camp de jour estival 2017;

CONSIDÉRANT QU' il est difficile d'évaluer la quantité nécessaire d'animateurs puisque la période d'inscription des enfants est actuellement en cours;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'embaucher l'équipe d'animation pour les activités du camp de jour selon les besoins, en tenant compte des priorités suivantes :

COORDONNATRICE	Mélessène Fleury	14,00 \$
ANIMATRICE PRINCIPALE	Charlaine Rousseau	13,00 \$

ORDRE	ANIMATEURS	TAUX HORAIRE
1	Mélody-Jade Vaudry	11,50 \$
2	Nicolas Geoffroy	12,00 \$
3	Marie-Chantal Geoffroy	11,50 \$
4	Cassandra Caron-Beauregard	11,25 \$
5	Alexis Ricard	11,25 \$
6	Félix Daneault	12,00 \$
7	Camille Bellerose	11,25 \$
8	Carolane Leclair	11,25 \$
9	Anabel Lambert	11,25 \$
10	Zachary Riopel	11,25 \$
11	Véronique Vanier	11,25 \$

ORDRE	ACCOMPAGNATEURS	TAUX HORAIRE
1	Laurie-Ann Paradis	11,50 \$
2	Nao Villeneuve	11,25 \$
3	Rémi Gauthier	11,25 \$

ORDRE	AIDES-ANIMATEURS	Un montant leur sera alloué selon leur implication.
1	Renée-Maude Paradis	
2	Mélina Valdès	
3	Rosemarie Desjardins	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

216-2017

Communications,
loisirs et culture

- Plan de communication

- Allocation d'un budget

CONSIDÉRANT

le Plan de communication préparé par le directeur du Service des communications, des loisirs et de la culture et déposé aux membres du conseil municipal pour analyse des différents projets et besoins;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil municipal sont favorables à développer les moyens de communication qui y sont présentés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'accepter le Plan de communication et d'allouer un budget de 20 000,00 \$ pour la réalisation des projets exposés (graphisme, journal municipal, site Web, logo, etc.).

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

217-2017

Parc de planche à roulettes

- Entrepreneur

- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QU'

un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 3 avril 2017 et dans le journal l'Action, édition du 5 avril 2017, pour la conception et construction d'un parc de planche à roulettes pour le parc du centre Pierre-Dalcourt (entrepreneur);

CONSIDÉRANT QUE

deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué;

CONSIDÉRANT QUE

ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 3 mai 2017 à 10 heures à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint, en présence de M. René Charbonneau et M^{me} Annie Pellerin;

CONSIDÉRANT QUE

suite à leur analyse, ces soumissions se résument comme suit :

ENTREPRENEURS	POINTAGE FINAL
Gilles Malo inc.	171,00
Tessier Récréo-Parc inc.	113,00

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'accepter la soumission conforme **ayant le plus haut pointage**, soit celle de la compagnie Gilles Malo inc., selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° LO-EQ01.11-2017.

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

218-2017

Communications,
loisirs et culture

- Loisir Sport Lanaudière

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de payer les frais de cotisation annuelle pour l'année 2017 à Loisir et Sport Lanaudière, au coût de 150,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

219-2017

Resplendis Santé 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite aider les citoyens à faire des choix sains pour leur santé en offrant des boissons et des aliments de valeur nutritive élevée dans ses installations, plus spécifiquement par le biais du casse-croûte Haloa au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications, des loisirs et de la culture désire mettre en marché un menu proposé par Resplendis Santé en achetant le matériel nécessaire à la réalisation des recettes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser M. Olivier Vachon, directeur adjoint aux Loisirs par intérim, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Resplendis Santé pour la mise en œuvre de ce projet qui sera réalisé par le casse-croûte Haloa de M^{me} Lynda Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

220-2017

Centre alphabétisation
populaire Matawinie Est

- Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière provenant du Centre d'alphabétisation populaire Matawinie Est pour mettre à jour et renouveler ses outils promotionnels;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'alphabétisation populaire Matawinie Est a pour mission première l'alphabétisation, mais aussi la formation, et qu'il vise de rendre le plus autonome possible les adultes dans leur quotidien et de les habiliter à travailler avec les nouvelles technologies tout en préservant notre langue;

CONSIDÉRANT QUE selon les derniers chiffres divulgués par la Santé publique de Lanaudière, une personne sur deux, âgées de 16 à 65 ans, a des difficultés à lire un texte simple;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des participants inscrits à ce centre sont des citoyens de Saint-Félix-de-Valois (83 personnes sur 101 personnes);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'octroyer une somme de 500,00 \$ à cet organisme communautaire reconnu afin de l'aider à couvrir une partie des frais de mise à jour et renouvellement de ses outils promotionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

221-2017

Corps de cadets,
2973 Arras

- Aide financière

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'accorder une aide financière de 100,00 \$ au Corps de cadets, 2973 Arras, afin de soutenir l'organisation dans la préparation de diverses activités. Ce montant représente un emplacement publicitaire dans l'album souvenir (1/4 page) et lors du cérémonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

222-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la présente séance soit levée à 21 h 19.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».